

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 73

SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

*Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).
Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.*

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 73
SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

La ligne budgétaire 2022 dédiée aux subventions de fonctionnement allouées à l'ensemble des associations à caractère santé est de 37 530 euros.

Cette somme étant disponible en totalité, il est proposé d'attribuer un montant total de 12 600 euros, réparti entre les 9 associations suivantes.

LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES

L'association, créée en 1963, a pour but :

- d'organiser la mise en œuvre des services d'entraide aux personnes handicapées visuelles,
- de procurer des guides et des lecteurs bénévoles,
- d'organiser des activités sportives et culturelles,
- d'apporter réconfort et amitié en aidant à l'intégration dans la société.

La délégation clermontoise de cette association a été créée en mars 2013 et comprend 23 adhérents déficients et 19 bénévoles. Elle a pour objectif de communiquer sur sa présence auprès des déficients visuels, des personnes atteintes de la DMLA par le biais de la presse. Elle s'efforce de mettre en relation bénévoles et adhérents déficients visuels en assurant l'organisation de sorties sportives.

La subvention sollicitée par l'association est de 500 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 euros au titre de l'année 2021.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention de **350 euros**, au titre de l'année 2022.

ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES DU PUY DE DOME ET DE L'ALLIER (AFD 63-03)

L'association exerce une mission d'information auprès du grand public. Elle accompagne à l'amélioration de la qualité de vie des diabétiques par des activités (ateliers cuisine, activités physiques). Elle organise des conférences. Elle lutte contre la discrimination liée à la maladie. Elle organise des écoutes téléphoniques.

La subvention sollicitée par l'association est de 10 000 euros.

A noter que c'est une première demande.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention de **700 euros**, au titre de l'année 2022.

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE DE CLERMONT-FERRAND

L'association, créée en 1997, a pour but de :

- susciter le don volontaire et bénévole de sang en organisant de façon régulière des collectes auprès des collectivités territoriales, des entreprises et diverses manifestations sollicitant sa participation,
- veiller au respect du code d'honneur des donateurs de sang bénévoles et à la qualité des conditions d'accueil de ces derniers,

- assurer la promotion du don de sang et entretenir les relations amicales entre les adhérents et les établissements de transfusion sanguine.

Devant les besoins constants des établissements hospitaliers en matière d'approvisionnement et de stock de produits sanguins labiles, l'association poursuit sa tâche de promotion en utilisant les outils nécessaires à l'existence et l'identification des collectes et gère la logistique de ces dernières. Elle invite les donneurs ou futurs donneurs au don volontaire et bénévole du sang en organisant de façon constante et régulière des collectes, des manifestations, des forums en partenariat avec l'Établissement Français du Sang.

La subvention sollicitée par l'association est de 700 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros au titre de l'année 2021.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **700 euros**, au titre de l'année 2022.

ASSOCIATION DES MALADES ET HANDICAPES – AMH

Cette association a pour vocation d'œuvrer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes malades et handicapées en les informant, les représentant et en leur permettant l'accès à des activités. Les projets de l'association consistent à représenter et défendre les intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs, de ses membres malades et en situation de handicap, et de leur famille, proposer et réaliser des activités adaptées, permettant à ses adhérents de développer entraide, estime de soi et autonomie dans un climat de convivialité.

La subvention sollicitée par l'association est de 1 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros, au titre de l'année 2021.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **700 euros**, au titre de l'année 2022.

FEDERATION DES AVEUGLES ET HANDICAPES VISUELS DE FRANCE AUVERGNE- GROUPEMENT D'ACTION POUR L'INSERTION ET LA PROMOTION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE LA REGION AUVERGNE (FAF AUVERGNE-GAIPAR)

L'association dont les statuts ont été modifiés en 2010, a pour but de promouvoir des actions pour faciliter l'autonomie sociale, fonctionnelle ou professionnelle de la personne handicapée visuelle. Dans ce cadre, elle organise des séances d'initiation à l'informatique et à Internet, donne un appui technique dans les démarches administratives et prodigue des conseils juridiques le cas échéant.

La subvention sollicitée par l'association est de 3 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros au titre de l'année 2021.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **3 000 euros**, au titre de l'année 2022.

UNE ÉQUIPE POUR LA VIE

L'association, créée en 2001, a pour but de :

- venir en aide aux enfants et aux adultes atteints de cancer et à leur famille,
- sensibiliser par l'information la population sur les maladies de la moelle osseuse,
- promouvoir les typages et le don de moelle osseuse.

L'ensemble des différentes actions et des engagements de l'association repose sur un budget qui, à ce jour, limite le fonctionnement de cette dernière. Les objectifs portent sur le développement de l'information sur le don de moelle osseuse et les collectes de don de sang. Compte tenu des résultats encourageants obtenus sur le territoire de Clermont-Ferrand, l'association souligne la nécessité de poursuivre et d'aider ses actions.

La subvention sollicitée par l'association est de 800 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 euros, au titre de l'année 2021.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **800 euros**, au titre de l'année 2022.

MINUSVALIDOS

L'association organise des prestations de sensibilisation au handicap afin de pouvoir aider financièrement une personne en situation de handicap pour un projet sportif ou de vie courante. Elle participe à la création d'une association sportive et à toute action et manifestation liées directement ou indirectement à une ou plusieurs situations de handicap.

La subvention sollicitée par l'association est de 2 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros au titre de l'année 2021.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **2 000 euros**, au titre de l'année 2022.

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

La Prévention Routière a pour but de mettre en œuvre toutes les mesures pour réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation. Dans le cadre de ses actions d'intérêt général, la Prévention Routière réalise pour la Ville de Clermont-Ferrand un certain nombre d'actions de sensibilisation à la conduite de ses agents circulant en voiture, en camion ou en scooter. Ainsi depuis plusieurs années, les employés municipaux bénéficient de ces actions visant à prévenir les accidents de la circulation tant pour eux-mêmes que pour des tiers et peuvent annuellement suivre une formation adaptée à leur condition de travail.

La subvention sollicitée par l'association est de 3 050 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 050 euros au titre de l'année 2021.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **3 050 euros**, au titre de l'année 2022.

PLANNING FAMILIAL

L'association prend en compte toutes les sexualités. Elle accompagne dans le choix d'une contraception. Elle écoute et oriente les demandes d'IVG. Elle promeut une éducation aux sexualités. Elle dénonce et combat toutes les formes de violences. Elle lutte contre le SIDA et les IST (Infections Sexuellement Transmissibles). Elle souhaite installer un logiciel médical et acheter du mobilier de rangement et du matériel médical.

La subvention sollicitée par l'association est de 1 300 euros.

A noter que c'est une première demande.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **1 300 euros**, au titre de l'année 2022.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le montant annuel de la ligne budgétaire dédiée aux subventions exceptionnelles allouées à l'ensemble des associations travaillant dans le domaine de la santé et du social est de 10 800 euros.

Cette somme étant disponible en totalité, il est proposé d'attribuer un montant total de 2 500 euros, réparti entre les 2 associations suivantes.

ASSOCIATION D'AIDE AUX ENFANTS EN TRAITEMENT CONTRE LE CANCER (ACTE AUVERGNE)

L'association fournit une aide pour améliorer les conditions d'hospitalisation des enfants atteints de cancer ou de leucémie sur tous les plans (humains, matériel, administratif..). Elle apporte un soutien moral aux parents et à la fratrie des enfants concernés. Elle aide la recherche médicale et participe au développement des moyens de traitement. Elle développe la notoriété de l'association et collecte des fonds afin de financer des pompes à perfusion ambulatoires.

Elle organise un treck d'orientation féminin et solidarité du 27 octobre au 31 octobre 2022 dans le désert du Maroc.

La subvention sollicitée par l'association est de 2 000 euros.

A noter que c'est une première demande.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de **1 000 euros**, au titre de l'année 2022.

FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL ET DES HANDICAPÉS GROUPEMENT INTERDÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME ET DU CANTAL

L'association a pour but de défendre les intérêts et droits des personnes accidentées du travail et de la vie auprès des instances et autorités privées ou publiques. Elle promeut la prévention des risques pour la santé et l'intégrité des personnes. Elle lutte contre toute discrimination fondée sur l'état de santé et l'intégrité des personnes. Son rôle est d'éviter la précarité.

La subvention sollicitée par l'association est de 1 500 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 600 € en 2021.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de **1 500 euros**, au titre de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les montants des subventions autorisées
- d'autoriser les versements.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Sylviane TARDIEU